

Alès, le 02 octobre 2026

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELINEAU

Tél : 04.66.56.42.82

N/Réf : CR/PC/DG.2026

Objet : Convocation Bureau de Communauté

P.J. :

- Note relative à l'ordre du jour
- Procès-Verbal du Bureau de Cté du 24 juin 2026
- Fiche tarification CANUT

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Bureau** de Communauté qui se tiendra le :

Jeudi 08 octobre 2026 à 17 h 30
Salle des Assemblées
Bâtiment ATOME
2 Rue Michelet à ALES

L'ordre du jour de ce Bureau sera le suivant :

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 24 juin 2026

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes
2. Modification partielle de la délibération B2026_02_02 du Bureau de Communauté du 29 avril 2026 concernant la commune de Saint Martin de Valgagues
3. Modification partielle de la délibération B2026_03_02 du Bureau de Communauté du 29 juin 2026 concernant la commune de Laval Pradel
4. Octroi d'un fonds de concours de fonctionnement – Centrale photovoltaïque de Saint Martin de Valgagues

III. COMMANDE PUBLIQUE – INGÉNIERIE DU BÂTIMENT

5. Adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms « CANUT »

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV. TOURISME

6. Adhésion à l'association Société de l'Industrie Minérale pour l'année 2027 pour la Mine Témoin d'Alès et la Maison du Mineur de la Grand' Combe

V. HABITAT ET LOGEMENT

7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°38 des bénéficiaires
8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°56 des bénéficiaires
9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°22 des bénéficiaires
10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°17 des bénéficiaires

VI. RURALITÉ

11. Octroi d'un fonds de concours dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

VII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

12. Achat des parcelles AO64, AO84, AO225 et AO374 sur la commune de Saint Martin de Valgalgues
13. Vente au profit de la société Rousselet Environnement d'une parcelle du lotissement industriel Synerpole - commune de Salindres
14. Vente au profit de la société GB JP d'une parcelle du lotissement Synerpole - commune de Salindres

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

15. Remises gracieuses sur les parts assainissement collectif des factures d'eau : liste 2026-3
16. Élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)
17. Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards – Rue des Marronniers, Rue des Mimosas, Rue Francis de Pressensé, Rue Ernest Renan et Chemin des Tabans - Alès
18. Équipement et mise en conformité du champ captant dit de « l'Andorge » - Unité de distribution de Sainte Cécile d'Andorge
19. Mise en service de la nouvelle ressource en eau potable du champ captant dit de « Gravelongue » - Les Salles du Gardon
20. Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, secteur Florac - Problématique CVM - Portes
21. Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, secteur Rouchon - Problématique CVM - Portes

IX. ENVIRONNEMENT URBAIN

22. Création d'un espace trail, d'un espace VTT enduro et d'un sentier d'interprétation
23. Demande de subvention : Adapter et optimiser les modes de collectes des déchets et installer des composteurs
24. Filière à Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB) – Conventionnement avec un éco-organisme agréé et modalités de contractualisation avec le SMIRITOM

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

25. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2026
26. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2026-2027

XI. TEMPS LIBRE

27. Demande de subventions de fonctionnement 2027, Conservatoire Maurice André Alès Agglomération
28. Attribution de subventions aux associations culturelles

DGA ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CITOYENNETÉ

XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CITOYENNETÉ

29. Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de solidarité à la Fondation de France – Programme canicule, incendies de l'été 2026

DIRECTION GÉNÉRALE

XIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

30. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

31. Attribution d'une subvention aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
de la Communauté Alès Agglomération**

Christophe RIVENO





BUREAU DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

17 h 30

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 24 juin 2026

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Bureau de Communauté du 24 juin 2026, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Bureau de Communauté doivent parvenir de façon succincte au service des assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

DGA RESSOURCES

II. STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versés aux communes est établi par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

Il est proposé d'approuver ces fonds de concours.

2. Modification partielle de la délibération B2026_02_02 du Bureau de Communauté du 29 avril 2026 concernant la commune de Saint Martin de Valgalgues

Un fonds de concours d'un montant de 60 000 € avait été octroyé à la commune de Saint Martin de Valgalgues pour des travaux de désimperméabilisation des cours des écoles et renaturation des sites.

À la demande de la commune, le fonds de concours pour ce projet est annulé et remplacé par des travaux de renaturation quartier de Camont (avenue Jacques Duclos) et création d'un îlot de fraîcheur. Le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 89 959 €.

Il est proposé d'approuver cette modification.

3. Modification partielle de la délibération B2026_03_02 du Bureau de Communauté du 29 juin 2026 concernant la commune de Laval Pradel

Par la délibération B2026_03_02 du Bureau de Communauté du 29 juin 2026, un fonds de concours d'un montant de 17 542 € avait été octroyé à la commune de Laval Pradel pour des travaux de voirie.

La commune n'ayant pas obtenu les subventions attendues demande à augmenter le montant sollicité à 23 013 €.

Il est proposé d'approuver cette modification.

4. Octroi d'un fonds de concours de fonctionnement – Centrale photovoltaïque de Saint Martin de Valgalgues

Une délibération du 15 février 2024, a instauré un fonds de concours de fonctionnement pour les communes recevant une centrale photovoltaïque sur leur territoire. La commune de Saint-Martin-de-Valgalgues remplit les conditions de la convention cadre.

Ce fonds de concours est calculé comme suit : un tiers (1/3) de la taxe foncière sur les locaux professionnels (TF), un tiers (1/3) de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et un tiers (1/3) de l'imposition forfaitaire des entreprises (IFER), générées sur l'exercice précédent par la centrale photovoltaïque au bénéfice de la Communauté Alès Agglomération.

Il est donc proposé d'octroyer un fonds de concours de fonctionnement de 9 354,17 € à la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues.

III. COMMANDE PUBLIQUE – INGÉNIERIE DU BÂTIMENT

5. Adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms « CANUT »

La mutualisation des achats constitue un levier important de l'efficacité économique de la commande publique. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT permet une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Les objectifs de la CANUT sont de proposer à ses membres :

- une gestion simplifiée des achats,
- des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- des frais d'accès réduits,
- une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs fixés dans le tableau joint à la note (fiche tarification).

Il est proposé d'adhérer à la Centrale d'Achat spécialisée dans le domaine du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

IV. TOURISME

6. Adhésion à l'association Société de l'Industrie Minérale (SIM) pour l'année 2027 pour la Mine Témoin d'Alès et la Maison du Mineur de la Grand' Combe

La Société de l'Industrie Minérale (SIM) est une association reconnue d'utilité publique qui rassemble les acteurs de l'industrie minérale, de l'extraction à la valorisation et au recyclage des ressources.

Elle développe également un réseau spécifique autour du patrimoine minier à travers son groupe « Mines, Patrimoine et Avenir ».

L'adhésion de la Mine Témoin d'Alès et de la Maison du Mineur de La Grand'Combe permettrait :

- d'intégrer un réseau national de musées et sites du patrimoine minier ;
- de valoriser et promouvoir le patrimoine minier cévenol à l'échelle nationale ;
- de bénéficier d'échanges, de ressources et d'actions communes avec d'autres sites miniers ;
- de renforcer les liens entre mémoire du passé minier, industrie actuelle et enjeux de demain ;
- de participer à une démarche de reconnaissance et de valorisation du patrimoine industriel du territoire.

Le coût de l'adhésion est de 305 € par site et par an.

Il est proposé d'adhérer à la Société de l'Industrie Minérale pour les sites de la Mine Témoin d'Alès et de la Maison du Mineur de la Grand'Combe pour un montant de 610 € annuel.

V. HABITAT ET LOGEMENT

7. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°38 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au versement de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde) par les opérateurs de logements locatifs sociaux

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 84 384 € pour 2 bénéficiaires (3 opérations).

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°56 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 38 717 € pour 37 bénéficiaires (42 dossiers).

9. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°22 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la Libération.

L'OPAH RU ALES est terminée depuis le 31 décembre 2025, toutefois les dossiers déposés jusqu'à cette date continuent d'être instruits et engagés. De plus les subventions sont versées une fois les travaux achevés, après réception des factures et contrôles des travaux effectués.

Il est proposé d'approuver la liste des subventions d'un montant total de 61 664 € pour 8 bénéficiaires (10 dossiers).

10. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°17 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté, du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Il est proposé d'approuver la liste de subvention pour un montant total de 74 857 € pour 4 bénéficiaires (4 dossiers).

VI. RURALITÉ

11. Octroi d'un fonds de concours dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

Les dépenses éligibles au fonds de concours du Projet Alimentaire Territorial sont :

- l'aménagement de jardins et poulaillers collectifs communaux (hors achats de terrain) ;
- les tables de tri des déchets en restauration collective pour les établissements dont la commune a la charge (écoles, EHPAD, ...) ;

- la création, les aménagements et équipements pour les épiceries, les commerces multiservices intégrant l'alimentaire et les restaurants communaux ;
- les collecteurs d'eau de pluie communaux ;
- les projets communaux de mise en valeur agricole et pastorale (hors achat de terrain) : petit matériel, remise en état de friches (travail sur sol), défrichage, clôture, ...

Il est proposé d'approuver les projets de 4 communes pour un montant total de 18 159 €.

VII. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. Achat des parcelles AO64, AO84, AO225 et AO374 sur la commune de Saint Martin de Valgalgues

Monsieur De Saxcé, propriétaire des parcelles AO64, AO84, AO225 et AO374 d'une surface totale de 58 154 m² environ sur la commune de Saint Martin de Valgalgues souhaite les vendre au prix de 20 000 €.

Ces parcelles se situent à proximité du Pôle Mécanique ce qui permettrait à Alès Agglomération d'accroître, sur cette zone, ses propriétés foncières.

Il est proposé d'acquérir les parcelles AO64, AO84, AO225 et AO374 sur la commune de Saint Martin de Valgalgues au prix de 20 000 €.

13. Vente au profit de la société Rousselet Environnement d'une parcelle du lotissement industriel Synerpole - commune de Salindres

La décision 2024/0303 a autorisé Monsieur le Président à signer un compromis de vente au profit de La société ROUSSELET ENVIRONNEMENT pour la parcelle AC 649 du lotissement Synerpole située sur la commune de Salindres.

Le compromis de vente a été signé le 3 mars 2025 avec la société ROUSSELET ENVIRONNEMENT pour l'acquisition de la parcelle AC 649 de 9 952 m² du lotissement Synerpole située de Salindres au prix de 20 € le m² soit 199 040 €.

Des études complémentaires et spécifiques sur ce terrain pour l'installation du projet de la société ROUSSELET ENVIRONNEMENT, se sont révélés nécessaires.

Il est donc proposé d'approuver la signature d'un avenant au 1^{er} compromis, ou un nouveau compromis, ainsi qu'un acte définitif de vente.

14. Vente au profit de la société GB JP d'une parcelle du lotissement Synerpole - commune de Salindres

Alès Agglomération est propriétaire de la parcelle cadastrée AC0631 située sur la zone industrielle du Synerpole de Salindres.

La société GB JP souhaite acquérir cette parcelle de 6 650 m².

Il est proposé d'approuver cette vente à la société dénommée GB JP ou tout autre société qui se substituera, au prix de 10 € le m² soit 66 500 €.

DGA CADRE DE VIE

VIII. INFRASTRUCTURES

15. Remises gracieuses sur les parts assainissement collectif des factures d'eau : liste 2026-3

Sur son périmètre d'intervention, la REAAL assure la facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

À ce titre, elle est amenée à recevoir régulièrement, de la part de ses abonnés, des demandes de réduction des montants de factures, pour cause d'importantes fuites d'eau après compteur.

En première approche, ces demandes sont examinées sous l'angle du dispositif législatif dit "Warsmann". Toutefois, les critères d'éligibilité de ce dispositif ne permettent parfois pas d'écarter des factures pourtant extrêmement élevées et qui peuvent avoir des conséquences économiques ou sociales importantes.

Le règlement de service de l'eau a récemment été modifié en y intégrant les conditions d'octroi de remises gracieuses pour les factures de ce type.

Aussi, pour l'année 2026, une troisième liste de demandes de remises gracieuses qui entrent dans les critères d'éligibilité fixés par le règlement de service est soumise au vote du Bureau, qui a délégation pour accorder des remises gracieuses sur les parts assainissement. Il s'agit de la liste 2026-3.

Les parts eau potable sont quant à elles examinées par le Conseil d'Exploitation de la REAAL.

Il est proposé d'octroyer les remises gracieuses, sur les parts assainissement collectif des factures d'eau.

16. Élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

La réglementation relative à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine impose désormais aux personnes responsables de la production ou de la distribution d'eau la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

Cette démarche, issue notamment de la directive européenne 2020/2184 et transposée en droit français par le décret n° 2022-1720 du 29 décembre 2022 et l'arrêté du 3 janvier 2023, vise à renforcer la prévention des risques sanitaires liés à l'alimentation en eau potable.

Le PGSSE consiste à analyser l'ensemble de la chaîne d'alimentation en eau potable, depuis la ressource jusqu'en amont des installations privées de distribution, afin d'identifier les dangers et événements dangereux, d'évaluer les risques et de définir les mesures permettant de les prévenir ou de les maîtriser.

Cette démarche doit également permettre de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau, d'améliorer la gestion des incidents et dysfonctionnements et de définir un programme d'actions hiérarchisé en fonction des risques identifiés.

La réglementation fixe au 12 juillet 2027 la date limite d'élaboration et d'adoption du PGSSE relatif aux zones de captage et au 12 janvier 2029 celle relative à la production et à la distribution de l'eau.

Le coût de cette opération est de 537 325 € HT. Il est susceptible de bénéficier de financements publics.

Il est proposé de solliciter ces cofinancements.

17. Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards – Rue des Marronniers, Rue des Mimosas, Rue Francis de Pressensé, Rue Ernest Renan et Chemin des Tabans - Alès

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable d'Alès a mis en évidence la nécessité de renouveler les conduites d'alimentation en eau potable les plus vétustes afin d'optimiser les performances des réseaux d'eau potable et de prévenir l'apparition de dysfonctionnements futurs.

Les travaux proposés Rue des Marronniers, Rue des Mimosas, Rue Francis de Pressensé, Rue Ernest Renan et Chemin des Tabans, classés en priorités 1, 2, et 3 s'inscrivent pleinement dans l'action "ECO 2 : Remplacement des conduites et des branchements fuyards" du Schéma Directeur et consistent à remplacer environ 1.3 km de vieilles conduites en amiante-ciment, sujettes aux fuites et aux casses, par des conduites en fonte et en PVC plus performantes.

En effet, sur ce secteur, la REAAL a réalisé ces dernières années de nombreuses réparations, entraînant des ruptures d'alimentation en eau et des pertes d'eau conséquentes. Le remplacement de ces canalisations s'avère donc indispensable.

Il est proposé d'autoriser la réalisation et le plan de financement des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards sur Rue des Marronniers, Rue des Mimosas, Rue Francis de Pressensé, Rue Ernest Renan et Chemin des Tabans à Alès, dont le coût prévisionnel s'élève à 916 621,44 € HT.

18. Équipement et mise en conformité du champ captant dit de « l'Andorge » - Unité de distribution de Sainte Cécile d'Andorge

Conformément aux prescriptions des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique, le champ captant dit de "l'Andorge" doit être mis en conformité.

Ce champ captant est, en effet, constitué de deux ouvrages de captage :

- le "Puits de l'Andorge" dont les équipements sont vétustes ;
- le "Forage FE1" qui n'est aujourd'hui pas en service et qui doit être entièrement équipé.

Les travaux projetés permettront la sécurisation et la préservation de la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine sur l'unité de distribution d'eau potable de Sainte Cécile d'Andorge.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux déjà engagés, consistant à créer une piste d'accès à la ressource et à renouveler les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable vieillissants.

Ils peuvent, par ailleurs, être financés dans le cadre du nouveau dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR), mis en place au 1^{er} juillet 2024.

Il est proposé d'autoriser la réalisation et le plan de financement des travaux d'équipement et de mise en conformité du champ captant dit de « l'Andorge », alimentant en eau potable la commune de Sainte Cécile d'Andorge, dont le coût prévisionnel s'élève à 176 500,00 € HT.

19. Mise en service de la nouvelle ressource en eau potable du champ captant dit de « Gravelongue » - Les Salles du Gardon

Les derniers schémas directeurs réalisés sur le territoire de l'ex-SIDEA Grand'Combiennne (Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Eau de l'Agglomération Grand'Combiennne) ont mis en évidence la nécessité de substituer plusieurs ressources sur ce territoire, pour des raisons qualitatives ou quantitatives, mais aussi dans un souci d'optimisation de la distribution, de restructuration et d'abandons d'ouvrages vétustes.

L'ex-SIDEA a donc initié en 2006 la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable. Les investigations ont conduit à la création des trois forages dits de "Gravelongue".

Le projet bénéficie d'un arrêté préfectoral portant autorisation au titre du Code de l'Environnement et d'une déclaration d'utilité publique au titre du Code de la Santé Publique.

Des travaux importants ont déjà été engagés par l'ex-SIDEA, puis par Alès Agglomération, afin de préparer le fonctionnement futur du système de distribution. Plusieurs kilomètres de réseaux « feeder », ont déjà été posés et attendent d'être raccordés.

Aujourd'hui, afin de mettre en service cette nouvelle ressource, les travaux suivants restent à réaliser :

- création d'une piste d'accès au champ captant ;
- aménagement du champ captant ;
- sécurisation des talus de la plateforme de l'usine de traitement et du réservoir de tête ;
- construction d'une unité de traitement de la turbidité ;
- construction d'un réservoir de tête ;
- réseaux d'adduction, de distribution, et d'évacuation des eaux de lavage.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre du nouveau dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR).

Il est proposé d'autoriser la réalisation et le plan de financement des travaux de mise en service de la nouvelle ressource en eau potable du champ captant dit de « Gravelongue », dont le coût prévisionnel s'élève à 5 666 100,00 € HT.

20. Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, secteur Florac - Problématique CVM - Portes

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est un agent cancérigène pour l'Homme et sa concentration dans l'eau destinée à la consommation humaine doit être inférieure à 0.5 µg/l.

Aussi, conformément aux instructions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Alès Agglomération a engagé, sur son territoire, un état des lieux des anciennes canalisations d'eau potable, en PVC, à risque de migration du CVM (PVC antérieur à 1980).

La migration du CVM dans l'eau est d'autant plus forte que le temps de séjour de l'eau dans la conduite ainsi que sa température sont élevés.

Suite à trois analyses de potabilité, il s'est avéré qu'un tronçon de 1 100 ml en PVC ancien, posé avant 1980, sur la commune de Portes, secteur Florac, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

21. Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, secteur Rouchon - Problématique CVM - Portes

Suite à la réalisation de deux analyses de potabilité, il s'est s'avéré qu'un tronçon de 600 ml en PVC ancien, posé avant 1980, sur la commune de Portes, secteur Rouchon, présentait un taux de CVM supérieur à la limite de qualité.

Une purge automatique du réseau a été installée dans un premier temps et il convient, à présent, de renouveler la conduite non-conforme ciblée.

Il est proposé d'approuver la réalisation et le plan de financement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, secteur Rouchon, à Portes, dont le coût prévisionnel s'élève à 159 000,00 € HT.

IX. ENVIRONNEMENT URBAIN

22. Création d'un espace trail, d'un espace VTT enduro et d'un sentier d'interprétation

Dans le cadre du développement des activités de pleine nature sur le territoire d'Alès Agglomération, il paraît opportun de développer de nouvelles activités et de nouveaux sites de pratique, en partenariat avec le tissu associatif local et avec le soutien du Conseil Départemental.

L'application « Ales Agglo évason » assure la promotion des différents sports de nature. Elle propose déjà plus de 140 balades. L'application a été téléchargée plus de 18000 fois et plus de 80000 pages ont été vues le site internet.

Alès Agglomération ayant l'objectif de poursuivre le développement et la structuration de son offre de sports et loisirs de pleine nature, pour répondre aux attentes des pratiquants, de diversifier les sites de pratique et de renforcer l'attractivité touristique du territoire, trois nouveaux projets sont proposés :

- Un site de VTT enduro qui vient faire suite à une organisation locale en 2025. Ce site, à cheval sur Alès, Saint Jean du Pin et Cendras,
- Un espace course à pied de type trail en phase avec le référentiel trail départemental sur la vallée des Gardons. Les sentiers déjà balisés seront le support de ce projet,
- Une mise en valeur du site archéologique du « ron traouca » à Soustelle, en partenariat avec le GARA d'Alès, avec la mise en place de panneaux d'interprétation, pour sensibiliser le grand public à l'histoire du Territoire,

Ces trois aménagements ont vocation à s'adresser à des publics variés, notamment aux habitants, scolaires, touristes, licenciés ainsi qu'aux pratiquants débutants, initiés ou confirmés

Il est proposé d'approuver la création et les plans de financements de ces trois nouveaux projets le coût estimatif global de ces trois projets est estimé à 31 922€ HT.

23. Demande de subvention : Adapter et optimiser les modes de collectes des déchets et installer des composteurs

Dans le cadre de sa politique de gestion durable des déchets, Alès Agglomération engage une opération structurante articulée autour de quatre axes :

- Acquisition de colonnes aériennes pour la collecte des déchets ménagers et recyclables, en remplacement ou en complément de points de collecte vieillissants ou dispersés.

- Fourniture de composteurs individuels, afin de favoriser le tri à la source des biodéchets, en particulier en zone pavillonnaire.
- Fourniture de composteurs collectifs, afin de favoriser le tri à la source des biodéchets, en zone urbaine.
- Remplacement des bacs roulants dédiés aux papiers sur une partie du territoire par des colonnes aériennes, pour harmoniser les modalités de collecte sur l'ensemble du territoire

L'ensemble de ces investissements contribue à améliorer la qualité des flux collectés, les performances environnementales et les conditions d'exercice du service, et s'inscrit dans les objectifs de transition écologique portés par Alès Agglomération. Ils permettent de :

- Renforcer la performance de tri à la source en facilitant l'accès et la compréhension des dispositifs de collecte ;
- Favoriser la réduction des ordures ménagères résiduelles, notamment par le détournement des biodéchets et l'amélioration du tri des recyclables ;
- Harmoniser les équipements à l'échelle intercommunale pour une meilleure cohérence et lisibilité du service (bacs, jours de collecte, signalétique) ;
- Conforter les pratiques écoresponsables à travers une offre cohérente, accessible et conforme aux référentiels techniques nationaux ;
- Améliorer les conditions de travail des agents de collecte et réduire les coûts liés aux erreurs de tri ou aux non-conformités.

Il est proposé d'approuver le projet « Adapter et optimiser les modes de collectes des déchets et installer des composteurs » dont le coût estimatif global est évalué à 295 297 € HT.

24. Filière à Responsabilité Élargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB) – Conventionnement avec un éco-organisme agréé et modalités de contractualisation avec le SMIRITOM

La filière à Responsabilité Élargie des Producteurs des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB) permet aux collectivités assurant la collecte de ces déchets en déchèterie de bénéficier d'une prise en charge opérationnelle et/ou de soutiens financiers versés par les éco-organismes agréés.

Alès Agglomération assure la gestion des déchèteries de son territoire et est adhérente au SMIRITOM pour la compétence traitement. Dans le cadre de l'organisation prévue pour cette filière, le SMIRITOM doit contractualiser avec l'éco-organisme agréé pour permettre l'intégration des déchèteries de la Collectivité.

Il est ainsi proposé d'intégrer au dispositif les déchèteries d'Anduze, Génolhac, Les Salles-du-Gardon, Ribaute-les-Tavernes, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Martin-de-Valgalgues, Salindres et Thoiras.

La contractualisation sera portée par le SMIRITOM avec Eco Maison. Les soutiens financiers correspondant aux déchets PMCB collectés dans les déchèteries d'Alès Agglomération seront toutefois versés directement à Alès Agglomération.

Il est proposé d'approuver la convention REP PMCB à intervenir entre le SMIRITOM et l'éco-organisme agréé, permettant l'intégration des déchèteries concernées et de bénéficier des prises en charge et soutiens financiers associés à cette filière.

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X. ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

25. Octroi de subventions dans le cadre du Programme de Réussite Éducative – Année 2026

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation de la Politique de la Ville.

Associé au Projet Éducatif de Territoire, il met en œuvre des actions pour la réussite éducative des jeunes âgés entre 2 et 16 ans.

Il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 6 500 € à une association au titre du Programme de Réussite Éducative.

26. Octroi de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Année scolaire 2026-2027

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une cohérence et une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès des partenaires associatifs.

Il est donc proposé d'octroyer les subventions aux diverses associations ou organismes au titre du Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

XI. TEMPS LIBRE

27. Demande de subventions de fonctionnement 2027, Conservatoire Maurice André Alès Agglomération

Dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire Maurice André, Alès Agglomération peut solliciter le concours de tous les financeurs potentiels notamment le Conseil Département du Gard et l'État.

Le coût global de fonctionnement du conservatoire sur lequel porteront les demandes de subventions est de 2 976 584 €.

Il est proposé de solliciter toutes les subventions possibles et d'approuver le plan de financement du Conservatoire Maurice André Alès Agglomération.

28. Attribution de subventions aux associations culturelles

L'association des amis de l'orgue Cavaillé n'aura pas d'activité cette année. Elle n'a donc pas besoin de la subvention octroyée.

Il est proposé d'annuler cette attribution.

Le festival Jazzoparc, qui a un intérêt stratégique en termes de tourisme, de culture et de notoriété, a connu cette année des difficultés dues à la concordance de plusieurs festivals de musique dans un rayon assez proche. Le festival a donc subi une baisse de fréquentation entraînant des difficultés financières.

Il est proposé de soutenir exceptionnellement cette association en lui attribuant un complément de subvention de 5 000 €.

Dans le cadre du CPER, la Verrerie d'Alès lance une étude pour la réhabilitation de la salle de spectacle (ex grand four à verre noir) dont les accroches scéniques et certaines structures présentent de fortes dégradations. Au titre du CPER, Alès Agglomération est engagée à hauteur de 10% de ces dépenses.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 3 560 € pour ces dépenses d'études.

Il est proposé d'octroyer ces différentes subventions.

DGA ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CITOYENNETÉ

XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CITOYENNETÉ

29. Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de solidarité à la Fondation de France – Programme canicule, incendies de l'été 2026

Alors que la France fait face à des records de températures historiques, entraînant plus de 5 700 décès en juin 2026 et qu'elle a été frappée cet été par des incendies d'une ampleur exceptionnelle, la Fondation de France lance un appel à la générosité pour venir en aide aux victimes et aux acteurs mobilisés en première ligne.

Il est proposé d'apporter un soutien financier par l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de solidarité à la Fondation de France - programme canicule, incendies de l'été 2026 à hauteur de 5 000 €.

DIRECTION GÉNÉRALE

XIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

30. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

136 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016.

Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 616 767 €

Il est proposé d'octroyer 1 subvention pour un montant total de 500 €.

31. Attribution d'une subvention aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

2053 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de **25 150 390 €**, dont **9 154 150 €** pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

Il est proposé d'octroyer 34 subventions pour un montant total de 6 800 €.